

La question des ressources

Jean-Pierre GANTET, Vice-Président du CNCPH

C'est toujours là où le bât blesse, le problème difficile pour tout le monde : familles, État.

Je voudrais quand même faire une petite réflexion par rapport aux interventions de mes collègues que j'ai trouvées excellentes, mais d'où il ressort un des points importants de tous ceux qui interviennent dans le champ du handicap : la meilleure aide est d'être optimiste, faire en sorte de redonner confiance à ces personnes qui à un moment de leur vie, se trouvent déséquilibrées.

Avec Madame, nous avons insisté pour dire que cela n'était pas une question de diplômes en quantité : faire en sorte que la personne ou les parents reprennent confiance en eux et puissent repartir. Sinon, vous pourrez donner toutes les aides financières, toutes les accessibilités que vous voudrez, mettre tous les dispositifs à leur disposition, si le ressort est cassé, ils n'en feront rien. C'est donc fondamental.

C'est en dehors des ressources mais je voulais le dire.

Au niveau des ressources, je voudrais donner une anecdote. Je suis donc Vice-président du CNCPH, cette instance installée officiellement par Jacques CHIRAC le 3 décembre 2002. Ce fut une grande cérémonie à l'Elysée avec flonflons et tout, je ne sais combien de ministres sur la scène. Il ne manquait qu'un Ministre, celui des finances. C'était tout à fait étonnant. Je ne voudrais pas dire que c'était symbolique. Nous l'avons fait remarqué à Monsieur CHIRAC qui naturellement s'en est sorti, comme tous les hommes politiques savent le faire. Mais cela prouve quand même un vrai problème.

Ce problème est réel. Il faut que le monde associatif en prenne conscience. On ne peut pas tout demander. Si l'on se fie au résultat de la Cour des Comptes publié en juin 2003 concernant le budget 2002, la totalité du budget handicap tout compris (soins et aides financières de l'État, etc.) tourne autour de 26,2 milliards d'Euros. Avec les 850 M€ de la CNSA, cela fera 27,5 milliards d'Euros. On a toujours beaucoup de mal à situer ces gros chiffres, mais malgré tout, un certain nombre de thésards et de chercheurs y a réfléchi. Si l'on compare par rapport au nombre d'habitants, ou par rapport au PIB, la France n'est pas parmi les pays les plus mauvais, mais plutôt dans la première moitié.

Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de progrès à faire, mais que ceux-ci ne seront pas de l'ordre de 50 %. Il va vraiment falloir gérer correctement les fonds disponibles. Cela nécessite des clarifications car à l'heure actuelle, il existait aussi bien au niveau de l'État qu'au niveau des personnes handicapées une assez grande confusion dans les ressources. On mélangeait assez généreusement ce qui était fonds nécessaires pour vivre, minimum social, et ce qui était du domaine de la compensation. L'État avait fait une AAH, théoriquement un minimum social avec lequel on devait vivre. Il avait ensuite fait des compléments d'AAH plus du domaine de la compensation.

Il y avait donc ambiguïté sur ce point. Les personnes handicapées que je connais bien additionnaient, elles aussi leur AAH et les compléments, même dans certains cas l'ACTP si elles en touchaient en argent. Elles disaient avoir tant pour vivre par mois. Ce n'est effectivement pas un bon système.

L'avantage de la loi est qu'elle a clarifié les choses avec d'un côté les revenus de subsistance et de l'autre, la compensation.

Le seul problème est qu'elle a enlevé le complément d'AAH et les personnes se retrouvent avec une AAH minimum de l'ordre de la moitié du SMIC. A partir de ce moment, on se demande bien comment les personnes pourront vivre avec cela.

Il faut regarder les choses d'un point de vue de l'Etat. Pour une fois, essayons de sortir de notre bulle d'handicapés et de regarder comment considérer cela d'un point de vue plus général. L'État vous dit, certains extrémistes vous disent qu'après tout, qu'à partir du moment où tout est compensé, on ne mange pas le double de quelqu'un d'autre, et l'on a donc droit à la même chose. Tous égaux au RMI donc !

Ils oublient simplement que la situation d'un RMIste est par nature provisoire, normalement destinée à des gens devant revenir dans le milieu du travail. Deuxième différence de population : les personnes handicapées ont des frais d'existence quotidienne inhérents à leur handicap, bien supérieurs à ceux des autres.

De toute façon, on arrive à faire un certain nombre de choses en mettant quatre fois plus de temps. Madame a expliqué avoir dû se lever x temps avant pour pouvoir être prête en temps voulu, etc.

Il est donc tout à fait normal et légitime que l'AAH se trouve située entre le RMI et le SMIC.

L'AAH doit-elle se situer au niveau du SMIC ?

C'est un vrai problème. Pour ceux qui de toute façon ne peuvent pas travailler, c'est évident. Quelqu'un ne pouvant pas travailler doit avoir un revenu décent qui lui permette de vivre. Cela paraît invraisemblable et l'on ne comprend pas que l'Etat n'ait pas accepté un complément d'AAH permettant à ces personnes d'accéder à un minimum.

En effet, entre nous soit dit, celui qui est au SMIC ne va quand même pas au Lido tous les soirs ! C'est vraiment le minimum.

Se pose alors la question des gens qui éventuellement peuvent travailler. C'est effectivement un vrai problème. Quelques petites avancées ont eu lieu, en ce sens que l'on a maintenant le droit de cumuler l'AAH avec un revenu professionnel. On a pris un certain nombre de mesures pour que les personnes puissent travailler à temps partiel ou avec des rémunérations partielles, de manière à pouvoir cumuler jusqu'à 1,3 ou 1,4 SMIC. Les choses ne sont pas officielles encore mais cela devrait être de cet ordre.

Je pense que c'est un réel progrès, une réelle incitation.

On a aussi fait des faveurs pour que les personnes puissent avoir des horaires aménagés, et qu'un certain nombre d'aides soient faites au niveau des employeurs, etc.

Ceci dit, les revenus restent quand même véritablement minima et très difficiles, surtout pour ceux qui n'arrivent pas à travailler. [...]

Je pense que si le monde associatif a une revendication à pousser avant le passage de la loi en deuxième lecture devant le Parlement, c'est certainement bien un des points fondamentaux.

Catherine DESCHAMPS : L'intervention de Jean-Pierre GANTET me donne envie de poser la question à Joseph, avant de lancer le débat dans la salle. Je pense en effet que cette question des ressources risque de faire débat. Je pose la question à Joseph BARBOSA sur la citoyenneté par rapport aux ressources.

Cette idée effectivement d'augmenter l'AAH suffisamment pour les personnes dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins par le travail, veut-elle aussi dire que la citoyenneté pourrait signifier la disparition d'un certain nombre d'avantages existant aujourd'hui pour les personnes handicapées ?

Jusqu'où va-t-on dans l'idée de la citoyenneté par rapport à cela ?

Quelles sont les attentes des personnes ?

Sont-elles prêtes à aller jusqu'au bout, à dire qu'elles souhaitent gagner le minimum de quelqu'un qui travaille, mais être de vrais citoyens, soit payer des impôts, être exonérés de tous les avantages qui existent en particulier au jour d'aujourd'hui ?

Joseph BARBOSA : Le problème de payer des impôts n'en est pas un : cela veut dire que l'on aurait des revenus au moins décents. Au moins, que l'on gagne le double, ce qui nous permettrait de payer ces impôts.

Pour l'AAH, je suis un peu mal placé car je suis pensionné d'invalidité à la suite d'un accident. La pension d'invalidité que je touche est inférieure à l'AAH. Il est vrai que j'ai l'ACTP, mais quand je cumule les deux, je suis à 20 % au-dessus du SMIC. Heureusement que j'ai une grande famille, pour la tierce personne qui intervient chez moi : mes frères mes sœurs, ma mère, des amis, éventuellement, une copine quand j'en ai une. La solution n'est pas là.

Je passe tout de suite sur les personnes qui ne peuvent pas travailler. Il est inadmissible qu'elles ne puissent pas avoir au moins le minimum, C'est-à-dire le SMIC. Comment voulez-vous qu'elles arrivent à vivre avec les 587 € ? Je ne parle même pas de la compensation. Admettons que celle-ci soit à 100 %, c'est-à-dire que tout ce qui concerne l'aide pour le fauteuil, les soins, l'aide à domicile, l'accessibilité, comment voulez-vous vivre avec un loyer à payer qui vous prend déjà la moitié ? Même si vous ne faites qu'un gros repas par jour, il faut quand même manger et le payer, avec l'électricité, le téléphone.

On ne pense pas à une autre chose : quand vous demandez un service à une personne qui vous prend le journal ou le pain pour vous éviter de sortir, vous ne lui dites pas "Merci mon petit." Vous lui glissez une petite pièce, rien du tout, sauf qu'au bout d'un moment, cela fait un gros tas de pièces. Les 587 € sont vite partis dans le mois. C'est ce que je pouvais dire là-dessus.

Échange avec la salle

Catherine ESTIENNE : Je vais revenir sur le complément d'AAH. J'ai été très surprise de voir un glissement sémantique à moins que je ne perde la mémoire... Il y a quelques années, juste avant que l'on crée l'Allocation Forfaitaire Autonomie, le complément d'AAH, j'étais descendue dans la rue pour manifester sur le problème des ressources des personnes handicapées. Cette manifestation avait eu du succès, puisque, autre temps autres mœurs, on avait créé le complément d'AAH, à destination des personnes ayant une carte d'invalidité de plus de 80 % et vivant à leur propre domicile, par exemple étant locataire en titre. Ce complément d'AAH devait permettre de faire face aux dépenses liées à la vie autonome au logement. On n'a jamais parlé de compensation. La compensation dans le logement est l'adaptation du logement, les travaux sur le bâti, ou éventuellement une aide technique pour entrer dans une baignoire. Ce n'est en rien les dépenses courantes dont parlait Joseph BARBOSA pour pouvoir vivre en appartement.

Je suis donc très étonnée et très inquiète par rapport à beaucoup de personnes dans cette situation, de savoir comment une loi —Il faut rester optimiste— qui dit permettre aux personnes handicapées de vivre mieux, pour un demain meilleur, supprime le complément d'AAH de 94 €

Certes, d'après l'amendement 929, les personnes qui en bénéficient aujourd'hui, en bénéficieront toujours.

Mais les autres ? Beaucoup de personnes handicapées à 80 % ne touchent pas l'ACTP car elles arrivent à se lever, s'habiller ou se coucher seules. Comment vont-elles vivre, accéder à un logement autonome ?

Je lance le débat.

Catherine DESCHAMPS : Cela suscite-t-il des réactions ? Ou d'autres par rapport aux interventions précédentes ? Ou d'autres questions concernant ce sujet chaud et actuel qui date des derniers jours, ou sur d'autres abordés par les intervenants ?

Une dame : Par rapport à l'expérience de Mme RIGAULT et son enfant. Pour avoir travaillé dans les établissements pour enfants handicapés, il est vrai qu'il est bien d'avoir pu lui permettre une vie autonome, alors qu'aujourd'hui, on est encore dans une autre démarche où on ne laisse pas toujours le choix. Le choix est de pouvoir rester chez soi, garder son enfant, mais aussi de pouvoir dire qu'il existe d'autres alternatives.

Aujourd'hui, ce n'est peut-être pas le tout placement ou le tout domicile, mais sans doute un peu des deux. On n'en est pas encore à ce discours sur le terrain en tout cas. Je trouvais cela très intéressant car cela permet de voir des évolutions et des avancées.

Catherine DESCHAMPS : Justement, vous vouliez dire quelque chose autour de l'idée de répit pour les familles et de l'aide mutuelle.